

# LE RISQUE INONDATION

## **I. QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?**

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables ; elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

## **II. COMMENT SE MANIFESTE-T-ELLE ?**

Elle peut se traduire par :

- des inondations de plaine : un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales, (I.P.)
- des crues torrentielles (Vaison-la-Romaine), (C.T.)
- un ruissellement en secteur urbain (Nîmes), (R.U.)

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- l'intensité et la durée des précipitations,
- la surface et la pente du bassin versant,
- la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol,
- la présence d'obstacles à la circulation des eaux...

Elle peut être aggravée, à la sortie de l'hiver, par la fonte des neiges.

## **III. QUELS SONT LES RISQUES D'INONDATION DANS LA COMMUNE ?**

Les risques d'inondation sont générés par le Ruisseau des Anguilles, le Blavet, le Grand Vallat, la Garonnette, le Vallon d'Esquières, le Ruisseau de la Gaillarde et principalement par l'Argens et ses affluents qui envahissent la plaine régulièrement.

Les crues mémorables sont celles de l'Argens (en 1959, 1961, 1966, 1971, 1972, 1974, 1978). Plus récemment on peut noter, en Janvier 1994, les crues du Blavet (la Bouverie) et de l'Argens (CD.7 coupé, la Chapelle St-André inondée), en Janvier 1996 inondations quartier des Iscles et des Planets, Barbossi, l'Homède, l'Aréna, les 4 chemins à La Bouverie.

En fonction des différentes études menées dans la commune :

- la carte de l'aléa risque inondation figure pages 17, 18 et 19.
- la carte des zones où il convient de faire l'information préventive se trouve pages 41, 42 et 43

#### **IV. QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?**

##### **PREVENTION :**

- **l'aménagement** des cours d'eau et des bassins versants : curage, couverture végétale, entretien des cours d'eau, dimensionnement des écoulements du cours d'eau
- **le repérage des zones exposées,**
- **l'interdiction de construire** dans les zones les plus exposées, les mesures restrictives (P.P.R.) devant être reprises dans le plan d'occupation des sols (POS) consultable en mairie,
- **l'élaboration et la mise en place, si besoin, de plans de secours** au niveau du département : plan de secours spécialisé pour les inondations, plan ORSEC, plan rouge, plan d'urgence communal,
- **l'information de la population.**
- **l'alerte** : en cas de danger, le Préfet prévient le Maire qui transmet à la population et prend les mesures de protection immédiate.

##### **PROTECTION :**

- **En cas de danger**, la population serait alertée par téléphone et par le porte à porte. Toute information sur l'évolution de la situation serait donnée par les Sapeurs Pompiers la Police municipale et les Services Techniques de la Mairie.
- Les possibilités d'hébergement sont les salles polyvalentes, la salle des fêtes et les écoles.

#### **V. QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?**

##### **AVANT :**

- prévoir les gestes essentiels :
  - \* fermer portes et fenêtres,
  - \* couper le gaz et l'électricité,
  - \* mettre les produits au sec,
  - \* amarrer les cuves,
  - \* faire une réserve d'eau potable,
  - \* prévoir l'évacuation.

##### **PENDANT :**

- s'informer de la montée des eaux (radio, mairie...),
- couper l'électricité,
- n'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre.

##### **APRES :**

- aérer et désinfecter les pièces,
- chauffer dès que possible,
- ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

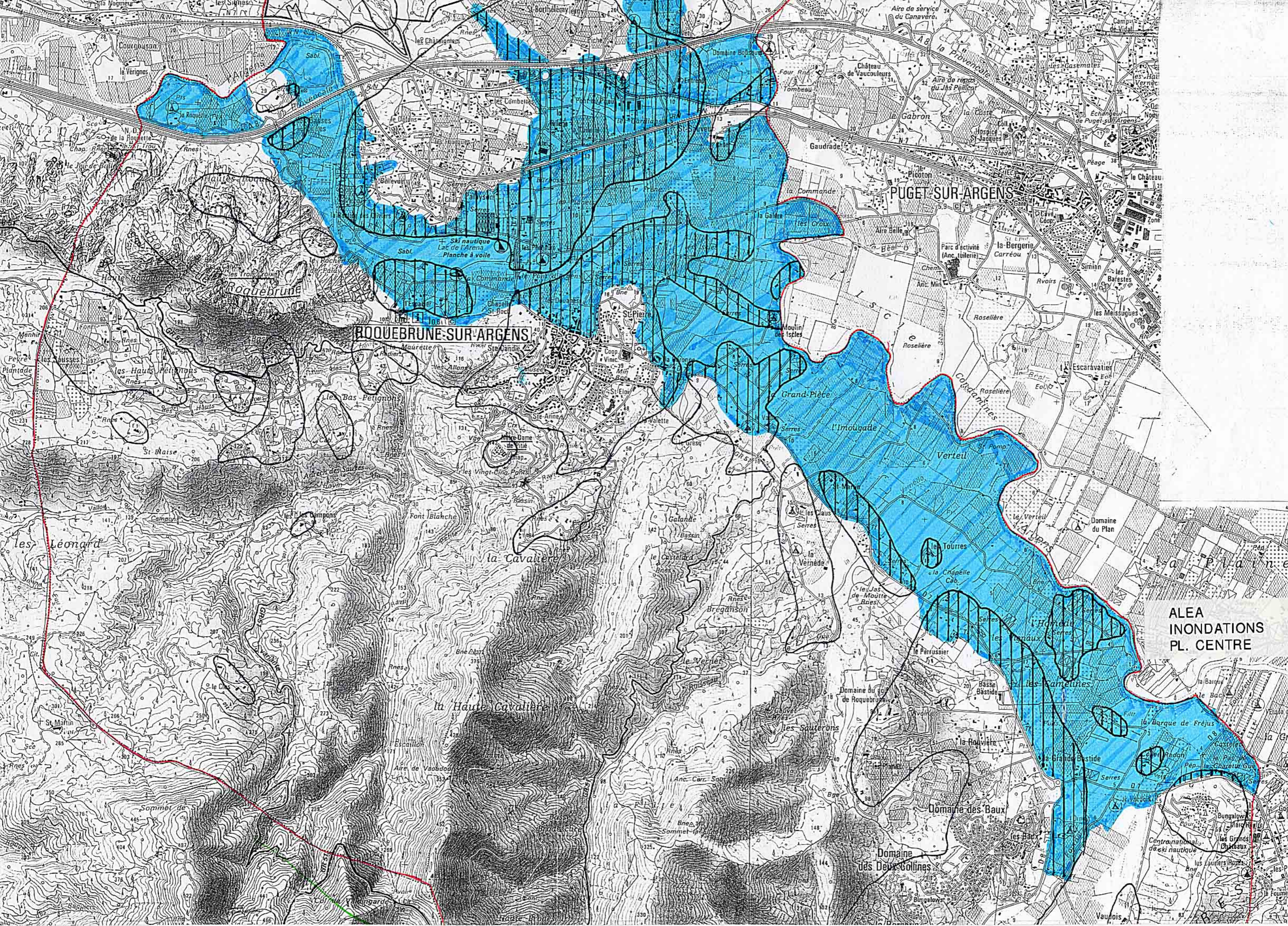
**Dans tous les cas, ne pas s'engager (à pied ou en voiture) dans une zone inondée.**

## **VI. OU S'INFORMER ?**

- La Mairie : 04.94.19.59.59.
- La Direction Départementale de l'Équipement : 04.94.46.83.83.
- La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt : 04.94.92.47.00.



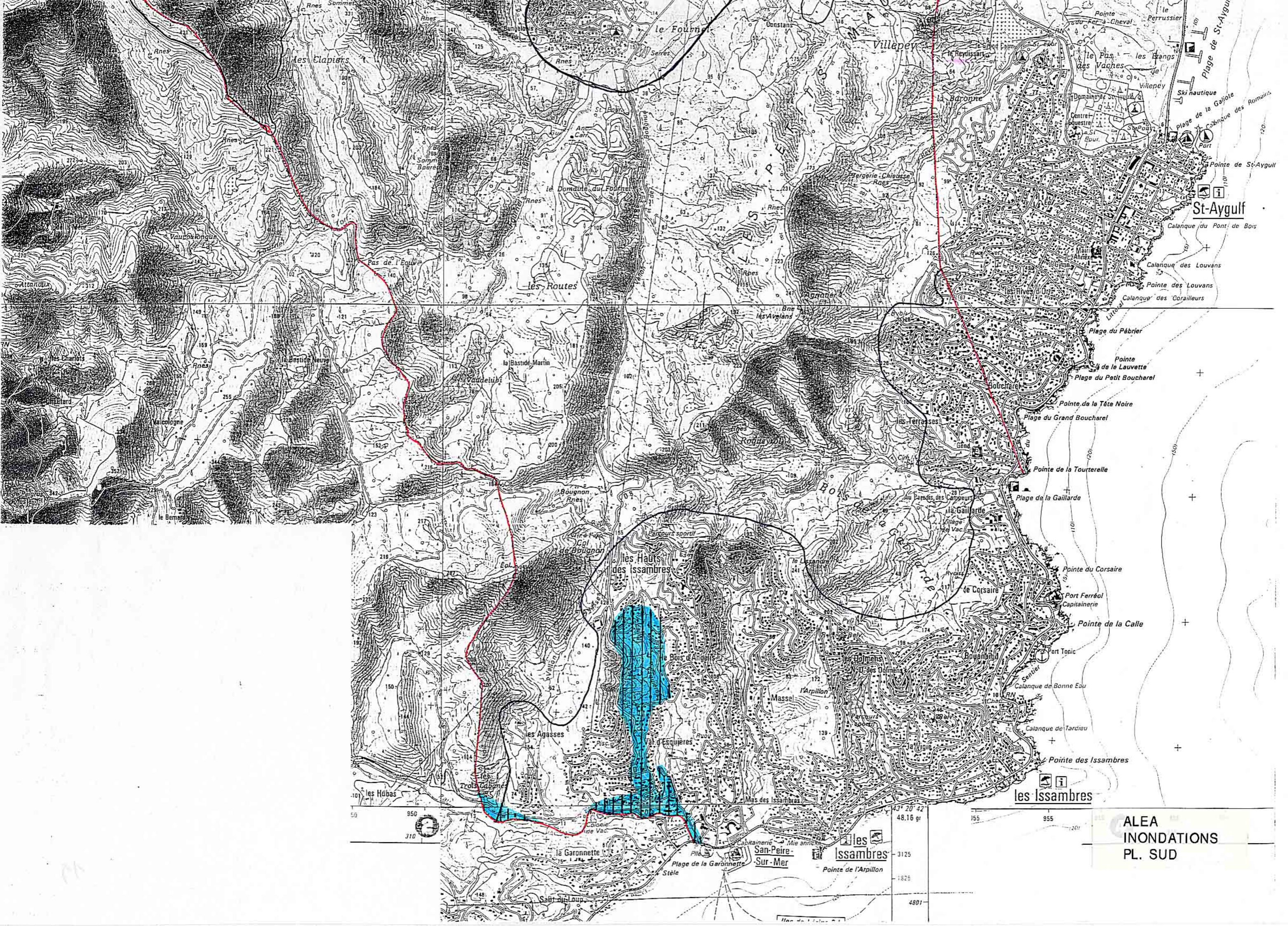
ALEA  
INONDATIONS  
PL. NORD



ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

PUGET-SUR-ARGENS

ALEA  
INONDATIONS  
PL. CENTRE



ALEA  
INONDATIONS  
PL. SUD

les Issambres

les Issambres  
Pointe de l'Arpillon

San-Peire  
Sur-Mer

la Garonnette



950  
310

43° 20' 42"  
48,16 gr  
155 955

3125  
1825

4801